

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta

F - 93100

Montreuil

F - Paris, le 22 Février 1997

Monsieur le Procureur de la République

à Paris

Tribunal de Grande Instance

PALAIS de JUSTICE

4, Bd du Palais

F - 75001 PARIS

Lettre Recommandée avec A.R.

Deux pages et les pièces jointes.

N / Ref.: F-97/ PR 75-1/ CS - CV/ DD

Objet: **Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés.**

Plainte contre 1) la société SIEMENS, Division Technique Médicale - Systèmes dentaires, fabricant et exportateur, notamment, de Turbines Dentaires (roulettes à grande vitesse).
2) et Autres personnes physiques et/ou morales complices de la société SIEMENS.
pour Empoisonnement, complicité d'empoisonnement, et/ou autres qualifications à déduire et/ou suppléer.

Monsieur le Procureur de la République,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants:

A) Ces deux Documents de la société SIEMENS :

1) L' Information Dentaire n° 24 du 15 Juin **1995** - Service lecteurs n° 24 -104- SIEMENS A.G., **Pièce Jointe N°1** : T1 CONTROL. L' Ere de la Turbine propre : ... "L'instrument à peine stérilisé ne recrachera plus dans la bouche du patient ce qu'il a aspiré chez les précédents et stocké en amont de la turbine !". ...

2) Documentation SIEMENS : Une nouvelle époque. T1 CONTROL, **Pièce Jointe N°2** :

On lit en page 4 : "Une nouvelle époque de protection de la santé

T1 CONTROL met un point final à la contamination interne des turbines par réaspiration.

Quand le rotor d'une turbine « normale » s'arrête, il provoque l'effet d'une pompe dans le sens bouche équipement.

Les conduites internes de l'instrument peuvent être alors contaminées par la réaspiration de liquides et d'aérosols aspirés de la bouche.

En outre les conduites d'eau et d'air de refroidissement peuvent être elles aussi soumises à ce type de contamination.

T1 CONTROL est équipée d'un ensemble de procédés qui constituent une impossibilité totale de réaspiration dans une quelconque des conduites évoquées. Le système actif de protection hygiénique de T1 CONTROL constitue un progrès déterminant en terme d'hygiène au cabinet dentaire.

La stérilisation des turbines trouve enfin tout son sens. Le praticien ne verra plus sa chaîne d'hygiène mise en échec par un flexible de turbine contaminé de l'intérieur, comme c'est le cas aujourd'hui.

L'instrument à peine stérilisé ne recrachera plus dans la bouche du patient ce qu'il a aspiré chez les précédents et stocké en amont de la turbine!

La turbine T1 CONTROL a été conçue pour supporter un rythme d'une stérilisation par patient. Vous pouvez la soumettre à cette épreuve sans risque, à la seule condition de respecter la procédure que nous recommandons.

La T1 CONTROL c'est de l'hygiène en plus et des soucis en moins. Quel soulagement pour l'équipe opératoire de travailler avec un matériel préservé."

B) Cet autre Document, Pièce Jointe N°3, page 16 et couverture:

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE: - WHO / ORH / INFECT. CTR / 87 Geneva, 2-3 September **1987**
Informal Consultations between the World Health Organization and Representatives of the
Dental Manufacturing Industry on Infection Control and Hygiene in Oral Care Settings.

Un extrait de la liste des Participants (p.16) :

- **Industry Representatives : SIEMENS A.G. Bensheim, R.F.A. Mr H BECKMANN.**
- Experts from the Centre for Disease Control, Atlanta, U.S.A. Dr M. SCARLETT and Mr J. ZENILMAN.
- World Health Organization : Dr J. MANN, Dr D. BARMES, Mrs J. SARDO INFIRRI, Mrs M-H LECLERCQ,
Dr J-Y. BIAN, Dr G. PAKHOMOV, Mr J. LLOYD, Mr P. OZORIO.

On constate par ces trois pièces jointes que:

**en France, une partie de la Population a été contaminée par Traitement Dentaire,
Dont, par la Société SIEMENS, Division Médicale - Systèmes Dentaires,
fabricant et exportateur de Turbines Dentaires (roulettes à grande vitesse),
ce, en pleine connaissance de cause et sciemment, alors qu' il était possible et impératif de faire autrement.**

C) Cet autre Document, Pièce Jointe N°4:

Réponse du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale au "J'ACCUSE" du 18 juin **1989**, DSF,
CABINET DU MINISTRE, du 20 Octobre **1989**, Référence DGS, adressée au Docteur Claude SAMUEL.

On constate que des Dirigeants de la Santé Publique en France sont Complices.

La matérialité des faits est établie.

**Nous portons Plainte contre la Société SIEMENS et leurs Complices,
et contre toute autre société et leurs complices coupables de faits similaires,
pour Empoisonnement, complicité d'empoisonnement et/ou autres qualifications à déduire et/ou suppléer.**

Dans l' attente de votre convocation, veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, les assurances de notre
haute considération et de nos sentiments très respectueux.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL
Diplômé de Démographie, Economie
et Sociologie Médicales

N.B.: Autres Pièces Jointes :

- 1) La réponse n°001357 du 20 janvier 1997 du Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen,
Monsieur E. NEWMANN à la Pétition n° 663/95 de Dentistes Sans Frontières.
- 2) Document de Dentistes Sans Frontières: N° BD1.
Les Preuves des Contaminations de Patients par Traitement Dentaire.
HEPATITES et autres maladies Extraits de BIBLIOGRAPHIE : 2 pages.
- 3) Documents de Dentistes Sans Frontières: N° D1 et N° P2

Copie de cette lettre. dont à:

- 1) En lettre recommandée A.R. à Son Excellence Monsieur l' Ambassadeur d' Allemagne en France,
pour transmission aux Autorités Judiciaires Allemandes de notre Plainte contre la Société SIEMENS.
- 2) En lettre recommandée A.R. à Son Excellence l' Ambassadeur des U.S.A. en France, pour transmission:
 - a) aux Autorités Judiciaires Américaines.
 - b) à l' Agence Américaine pour la Protection de l' Environnement (USEPA - Atlanta - Georgie)
 - c) au Docteur D. L. LEWIS de l' USEPA, qui est l'objet de menaces (threats) de la part du Lobby Dentaire.
- 3) Le Président Fondateur de l' Association Des Polytransfusés, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.
- 4) Le Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen, Monsieur E. NEWMANN.

**Reproduction et diffusion
autorisées et souhaitées.**

Dentistes Sans Frontières
33, rue Gambetta F - 93100 Montreuil

DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta

F - 93100

Montreuil

F - Paris, le 22 Février 1997

Son Excellence

l' Ambassadeur d' Allemagne en France

13, avenue Franklin Roosevelt

F - 75008 Paris

Lettre Recommandée avec A.R.

Une page et les pièces jointes.

N / Ref.: F-97/ A-D -F-1/ CS - CV/ DD

Objet: Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés.

Monsieur l' Ambassadeur,

Nous avons l'honneur de vous joindre:

- A)** une copie de notre Plainte adressée à Monsieur le Procureur de la République à Paris, France ,
contre 1) la société SIEMENS, Division Technique Médicale - Systèmes dentaires,
fabricant et exportateur, notamment, de Turbines Dentaires (roulettes à grande vitesse).
2) et Autres personnes physiques et/ou morales complices de la société SIEMENS.
pour Empoisonnement, complicité d'empoisonnement,
et/ou autres qualifications à déduire et/ou suppléer

B) ainsi que les Pièces Jointes N°1, 2, 3 et 4 & les autres Pièces Jointes mentionnées dans notre Plainte.

Nous prions votre Excellence de bien vouloir transmettre ces Documents aux Autorités Judiciaires de votre Pays.

Dans l'attente des réponses des Autorités Allemandes à notre Plainte.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de notre très haute considération.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Copie de cette lettre, dont à :

Le Président Fondateur de l' Association Des Polytransfusés, Mr Jean PERON GARVANOFF.
Réseaux Intenationaux et "Divers".

DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta

F - 93100

Montreuil

F - Paris, le 22 Février 1997

Son Excellence

l' Ambassadeur des USA en France

2, avenue Gabriel

F - 75008 Paris

Lettre Recommandée avec A.R.

Une page et les pièces jointes.

N / Ref.: F-97/ A-USA -F-1/ CS - CV/ DD

Objet: Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés.

Monsieur l' Ambassadeur,

Nous avons l'honneur de vous joindre:

- A)** une copie de notre Plainte adressée à Monsieur le Procureur de la République à Paris, France ,
contre 1) la société SIEMENS, Division Technique Médicale - Systèmes dentaires,
fabricant et exportateur, notamment, de Turbines Dentaires (roulettes à grande vitesse).
2) et Autres personnes physiques et/ou morales complices de la société SIEMENS.
pour Empoisonnement, complicité d'empoisonnement,
et/ou autres qualifications à déduire et/ou suppléer

B) ainsi que les Pièces Jointes N°1, 2, 3 et 4 & les autres Pièces Jointes mentionnées dans notre Plainte.

Nous prions votre Excellence de bien vouloir transmettre ces Documents:

- a) aux Autorités Judiciaires de votre Pays.
- b) à l' Agence Américaine pour la Protection de l' Environnement (USEPA - Atlanta - Georgie).
- c) au Docteur David L. LEWIS de l' USEPA qui est l' objet de menaces (threats) de la part du Lobby Dentaire.

Dans l'attente des réponses des Autorités Américaines à notre Plainte.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de notre très haute considération.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Copie de cette lettre, dont à :

Le Président Fondateur de l' Association Des Polytransfusés, Mr Jean PERON GARVANOFF.
Réseaux Intenationaux et "Divers".

DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta

F - 93100

Montreuil

F - Paris, le 22 Février 1997

PARLEMENT EUROPÉEN

Le Président de la

Commission des Pétitions

Monsieur E. NEWMAN

L - 2929 LUXEMBOURG

Lettre Recommandée avec A.R.

Une page et les pièces jointes.

N / Ref.: F-97/ L/ E.N-PCP-PE-1/ CS - CV/ DD

V / Ref.: PÉTITION n° 663 / 95

Votre lettre n° 001357 du 20 janvier 1997

Objet: Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés,
et l'utilisation en Dentisterie de dérivés sanguins.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remercier de votre lettre du 20 Janvier 1997.

Nous vous joignons:

- A)** une copie de notre Plainte adressée à Monsieur le Procureur de la République à Paris, France ,
contre 1) la société SIEMENS, Division Technique Médicale - Systèmes dentaires,
fabricant et exportateur, notamment, de Turbines Dentaires (roulettes à grande vitesse).
2) et Autres personnes physiques et/ou morales complices de la société SIEMENS.
pour Empoisonnement, complicité d'empoisonnement,
et/ou autres qualifications à déduire et/ou suppléer

B) ainsi que les Pièces Jointes N°1, 2, 3 et 4 & les autres Pièces Jointes mentionnées dans notre Plainte.

Nous prions la Commission des Communautés européennes de bien vouloir répondre à ces Documents point par point.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre très haute considération.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Copie de cette lettre, dont à :

Le Président Fondateur de l' Association Des Polytransfusés, Mr Jean PERON GARVANOFF.
Réseaux Internationaux et "Divers".

DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta

F - 93100

Montreuil

F - Paris, le 14 mars 1997

Institut National de la Consommation

Le Président

80, rue Lecourbe

F - 75015 Paris

Lettre Recommandée avec A.R.

Une page et les pièces jointes.

N / Ref.: F-97/ INC-P-1/ CS - CV/ DD

Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés

Objet: PROTECTION des CONSOMMATEURS.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous joindre:

- A) une copie de notre Plainte adressée à Monsieur le Procureur de la République à Paris, France ,
contre 1) la société SIEMENS, Division Technique Médicale - Systèmes dentaires,
fabricant et exportateur, notamment, de Turbines Dentaires (roulettes à grande vitesse).
2) et Autres personnes physiques et/ou morales complices de la société SIEMENS.
pour Empoisonnement, complicité d'empoisonnement,
et/ou autres qualifications à déduire et/ou suppléer
- B) ainsi que les Pièces Jointes N°1, 2, 3 et 4 & les autres Pièces Jointes mentionnées dans notre Plainte.

Nous vous demandons de bien vouloir porter Assistance à Consommateurs en Danger.

Quand pouvez vous nous rencontrer ?

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de nos sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Copie de cette lettre, **dont à**

Le Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen, Monsieur E. NEWMANN.

Le Président Fondateur de l' Association Des Polytransfusés, Mr Jean PERON GARVANOFF.

DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta

F - 93100

Montreuil

F - Paris, le 14 mars 1997

Union Fédérale des Consommateurs

Le Président

11, rue Guénot

F - 75011 Paris

Lettre Recommandée avec A.R.

Une page et les pièces jointes.

N / Ref.:F-97/ UFC-P-1/ CS - CV/ DD

Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés

Objet: PROTECTION des CONSOMMATEURS.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous joindre:

- A) une copie de notre Plainte adressée à Monsieur le Procureur de la République à Paris, France ,
contre 1) la société SIEMENS, Division Technique Médicale - Systèmes dentaires,
fabricant et exportateur, notamment, de Turbines Dentaires (roulettes à grande vitesse).
2) et Autres personnes physiques et/ou morales complices de la société SIEMENS.
pour Empoisonnement, complicité d'empoisonnement,
et/ou autres qualifications à déduire et/ou suppléer
- B) ainsi que les Pièces Jointes N°1, 2, 3 et 4 & les autres Pièces Jointes mentionnées dans notre Plainte.

Nous vous demandons de bien vouloir porter Assistance à Consommateurs en Danger.

Quand pouvez vous nous rencontrer ?

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de nos sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

Copie de cette lettre. dont à :

Le Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen, Monsieur E. NEWMAN.

Le Président Fondateur de l' Association Des Polytransfusés, Mr Jean PERON GARVANOFF.

DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta

F - 93100

Montreuil

F - Paris, le 13 mars 1997

Monsieur le Procureur de la République
à Evreux

Tribunal de Grande Instance
30, rue Joséphine
F - 27000 Evreux

Lettre Recommandée A.R.

N/Réf: F-97/ PR27-1/ CS - CV/ DD

Objet : **Affaire Docteur Claude SAMUEL contre Docteur Jacques TRILLON Chirurgien-Dentiste à Evreux.**

Monsieur le Procureur de la République,

Nous avons l'honneur:

- 1) de vous demander quelles sont les suites que vous donnez à la Plainte qui a été déposée le 09 juillet 1996 par le Docteur Claude SAMUEL contre le Docteur Jacques TRILLON Chirurgien-Dentiste à Evreux. Pièce Jointe n°CS1.
- 2) de vous joindre:
 - a) une copie de notre Plainte adressée à Monsieur le Procureur de la République à Paris, France ,
contre 1) la société SIEMENS, Division Technique Médicale - Systèmes dentaires,
fabricant et exportateur, notamment, de Turbines Dentaires (roulettes à grande vitesse).
2) et Autres personnes physiques et/ou morales complices de la société SIEMENS.
pour Empoisonnement, complicité d'empoisonnement,
et/ou autres qualifications à déduire et/ou suppléer
 - b) ainsi que les Pièces Jointes N°1, 2, 3 et 4 & les autres Pièces Jointes mentionnées dans notre Plainte.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République à Evreux, les assurances de notre haute considération et de nos sentiments très respectueux.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL
Diplômé de Démographie, Economie
et Sociologie Médicales

Copie de cette lettre, dont à :

Le Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen, Monsieur E. NEWMAN.
(Pétition de Dentistes Sans Frontières n° 663 / 95).

Le Président Fondateur de l' Association Des Polytransfusés, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.

DENTISTES SANS FRONTIERES

طب أسنان بلا حدود

DENTISTS OVERSEAS HUMANITARIAN ORGANIZATION

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta

F - 93100

Montreuil

F - Paris, le 18 juillet 1998

Monsieur le Procureur de la République

à Evreux

Tribunal de Grande Instance

30, rue Joséphine

F - 27000 Evreux

Lettre Recommandée A.R.

Une page et la pièce jointe

V/Ref : N° 96 007 664, votre lettre du 19 mars 1997

N/Réf: F-98/ PR 27-2/ CS - CV/ DD

Objet : Affaire Docteur Claude SAMUEL contre Docteur Jacques TRILLON Chirurgien-Dentiste à Evreux.

Du rôle de l'Association Française des Hémophiles dans l'Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés.

Monsieur le Procureur de la République,

Nous avons l'honneur, de vous demander :

1) ou en est l'enquête concernant la Plainte du 09 juillet 1996 du Dr C. SAMUEL contre le Dr J. TRILLON Chirurgien-Dentiste à Evreux.

2) a) le Nom de l'Ami du Dr J. TRILLON qui s'occupe activement de l' Association Française des Hémophiles et son Titre dans celle ci.

b) le(s) Nom(s) des Personnes que le Dr J. TRILLON appelle "les intéressés" et leur Titre et/ou Fonction dans l'A F H.

3) de vous joindre : concernant le rôle de l' Association Française des Hémophiles dans l' Affaire du Sang Contaminé,

la copie de la lettre, de cinq pages, du 21 Août 1989 adressé par Mr Gérard MAUVILLAIN à Mr Jean PERON-GARVANOFF.

Une Preuve, qu' en pleine connaissance de cause et sciemment, des Dirigeants de l' A F H étouffaient l' Affaire du Sang Contaminé.

Ces mêmes Dirigeants sont aussi complices de l'achat du silence des Hémophiles :

En effet, Le Fonds Privé Solidarité Transfusion - Hémophilie a été créé pour acheter le silence des Hémophiles.

Il y a sept signataires, le 10 juillet 1989 à Paris, des dispositions du Fonds de Solidarité , dont,

pour l' Association Française des Hémophiles : Messieurs Francis GRAEVE Président d' Honneur,

James MAUVILLAIN Secrétaire Général et son fils Gérard MAUVILLAIN Administrateur chargé de la Communication.

Sur les Mobiles de Dirigeants et/ou de Membres de l' A F H d'étouffer et de continuer à étouffer l' Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés:

La Vérité sur l' Affaire du Sang Contaminé est cachée dans l' Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés !

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République à Evreux, les assurances de notre haute considération et de nos sentiments très respectueux.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL
Diplômé de Démographie, Economie
et Sociologie Médicales
Institut Médico Légal de Paris - 1972 -

Copie de cette lettre, dont à :

Le Premier Juge d' Instruction à Paris, France, Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY.

Le Président de l' Association Française des Transfusés, Monsieur Olivier DUPLESSIS.

Le Président Fondateur de l' Association Des Polytransfusés, Monsieur Jean PERON GARVANOFF.

A la Mémoire de notre Ami,
MARTYR Christian GARVANOFF
Hémophile
Secrétaire Général de l' Association Des Polytransfusés
Fils de Chirurgien-Dentiste

Association Loi 1901, Journal Officiel de La République Française du 06 juin 1981
Sans appartenance religieuse, politique ou philosophique et ne relevant d' aucune autorité.

AMOUR

SANTE

PAIX



LOVE

HEALTH

PEACE

33, rue Gambetta

F - 93100

Montreuil

Le Président

Monsieur Olivier DUPLESSIS

12, rue Abbé de l'Epée

F - 75005 PARIS

Lettre Recommandée avec A.R.

Deux pages et les pièces jointes.

N / Ref.: F-98/ AFT -D-1/ CS - CV/ DD

Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés

Objet : Révélation de Crime et Demande d' Assistance à personne en Péril.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur afin de porter officiellement à votre connaissance l' Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés, de vous joindre :

A) Ces deux Documents de la société SIEMENS, Pièces Jointes N°1 et N°2:

N°1 - L' Information Dentaire n° 24 du 15 Juin 1995 - Service lecteurs n° 24 -104- SIEMENS A.G., :

T1 CONTROL. L' Ere de la Turbine propre : ... "L'instrument à peine stérilisé ne recrachera plus dans la bouche du patient ce qu'il a aspiré chez les précédents et stocké en amont de la turbine ! ". ...

N°2 - Documentation SIEMENS : Une nouvelle époque. T1 CONTROL :

On lit en page 4 : "Une nouvelle époque de protection de la santé

T1 CONTROL met un point final à la contamination interne des turbines par réaspiration.

Quand le rotor d'une turbine « normale » s'arrête, il provoque l'effet d'une pompe dans le sens bouche équipement.

Les conduites internes de l'instrument peuvent être alors contaminées par la réaspiration de liquides et d'aérosols aspirés de la bouche.

En outre les conduites d'eau et d'air de refroidissement peuvent être elles aussi soumises à ce type de contamination.

T1 CONTROL est équipée d'un ensemble de procédés qui constituent une impossibilité totale de réaspiration dans une quelconque des conduites évoquées. Le système actif de protection hygiénique de T1 CONTROL constitue un progrès déterminant en terme d'hygiène au cabinet dentaire.

La stérilisation des turbines trouve enfin tout son sens. Le praticien ne verra plus sa chaîne d'hygiène mise en échec par un flexible de turbine contaminé de l'intérieur, comme c'est le cas aujourd'hui.

L'instrument à peine stérilisé ne recrachera plus dans la bouche du patient ce qu'il a aspiré chez les précédents et stocké en amont de la turbine!

La turbine T1 CONTROL a été conçue pour supporter un rythme d'une stérilisation par patient. Vous pouvez la soumettre à cette épreuve sans risque, à la seule condition de respecter la procédure que nous recommandons.

La T1 CONTROL c'est de l'hygiène en plus et des soucis en moins. Quel soulagement pour l'équipe opératoire de travailler avec un matériel préservé."

B) Cet autre Document, Pièce Jointe N°3, page 16 et couverture :

N°3 - ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE: - WHO / ORH / INFECT. CTR / 87 Geneva, 2-3 September 1987

Informal Consultations between the World Health Organization and Representatives of the Dental Manufacturing Industry on Infection Control and Hygiene in Oral Care Settings.

Un extrait de la liste des Participants (p.16) :

- **Industry Representatives : SIEMENS A.G. Bensheim, R.F.A. Mr H BECKMANN.**

- Experts from the Centre for Disease Control, Atlanta, U.S.A. Dr M. SCARLETT and Mr J. ZENILMAN.

- World Health Organization : Dr J. MANN, Dr D. BARMES, Mrs J. SARDO INFIRRI, Mrs M-H LECLERCQ, Dr J-Y. BIAN, Dr G. PAKHOMOV, Mr J. LLOYD, Mr P. OZORIO.

On constate par ces trois pièces jointes que:

en France, une partie de la Population a été contaminée par Traitement Dentaire, Dont, par la Société SIEMENS, Division Médicale - Systèmes Dentaires, fabricant et exportateur de Turbines Dentaires (roulettes à grande vitesse), ce, en pleine connaissance de cause et sciemment, alors qu'il était possible et impératif de faire autrement.

C) Ces autres Documents, Pièces Jointes N°4a, 4b, et 4c :

N°4a - La réponse adressée au Docteur Claude SAMUEL, le 20 Octobre 1989, du Cabinet du Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale, Référence DGS, à la lettre ouverte **"J' ACCUSE "** du 18 juin 1989, DSF.

Extraits du "J' ACCUSE " : ... "L' usage d' un instrument tel que la roulette à grande vitesse ou turbine nécessite l' utilisation d' un spray pour le refroidissement. L' air pressurisé et l' eau après réflexion sur les dents et les muqueuses voisines, sont atomisés dans l' air du cabinet dentaire. Les aérosols sont formés de microgouttelettes en suspension dans l' air, composées de liquides, dont le sang et la salive, de particules inertes, de bactéries et de virus."
... "De plus, les germes transmissibles, **dont** les virus du SIDA, peuvent être réaspirés dans les turbines et au moment de l' arrêt de celles ci, il se produit un phénomène physique de dépression importante en tête d' instrument. Ce qui fait que l' intérieur des turbines ET des canalisations d' arrivée d' eau ET d' air est contaminé.
... " Nous avons des propositions concrètes."

Le Président du Conseil Constitutionnel a répondu au "J'ACCUSE" du 18 juin 1989, DSF, par un silence assourdissant.

N°4b - Lettre de Dentistes Sans Frontières du 03 avril 1997, Ref.: F-97/ C. EVIN-1/ CS - CV/ DD, adressée à Monsieur Claude EVIN ancien Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale.

N°4c - La réponse du 07 avril 1997 de Mr Claude EVIN ancien Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale.

D) Ces autres Documents, Pièces Jointes N°5 et N°6 :

N°5 - une copie de l' Article paru dans "La Gazette de la Transfusion" - N°118 - Janvier 1996 : 23-29, sous ma signature.

N°6 - la réponse du Président de l' Agence Française du Sang.

E): Autres Pièces Jointes :

N°7 - La réponse n°001357 du 20 janvier 1997 du Président de la Commission des Pétitions du Parlement Européen, Monsieur E. NEWMAN à la Pétition n° 663/95 de Dentistes Sans Frontières.

N°8 - Document de Dentistes Sans Frontières : N° BD1.

Les Preuves des Contaminations de Patients par Traitement Dentaire.
HEPATITES et autres maladies Extraits de BIBLIOGRAPHIE : 2 pages.

N°9 - Document de Dentistes Sans Frontières : N° D1.

N°10 - Document de Dentistes Sans Frontières : N° P2.

Par la présente vous avez révélation de Crime.

Nous vous demandons de nous aider afin de porter assistance à personne en péril.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre parfaite considération.

Le Conseiller de la Communication

Le Président Fondateur

Christophe VIGNA
Journaliste Reporter d' Images

Docteur Claude SAMUEL*
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux
pour l'Amélioration de la Qualité de la Vie

† le 25 Août 1981 à Phnom Penh, invité Officiel, j' ai assisté à la cérémonie d' inauguration de la Banque du Sang du Cambodge.

Copie de cette lettre, dont à :

Le Premier Juge d' Instruction Madame M.O. BERTELLA-GEFFROY, *avec demande de porter assistance à personne en péril.*
Association pour le Développement de la Transfusion Sanguine 30, Place H. Dunant F - 63000 Clermont-Ferrand
Monsieur Claude EVIN ancien Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale.

A la Mémoire de
MARTYR Raymonde SAMUEL, née DUMORA
Conseiller d' Administration des Services Universitaires, Hors-Classe
Officier des Palmes Académiques
Assassinée par le Complot de Magistrats Français

Association Loi 1901, Journal Officiel de La République Française du 06 juin 1981
Sans appartenance religieuse, politique ou philosophique et ne relevant d' aucune autorité.